

Préfecture de la Côte d'Or



CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE DIJON et de son agglomération

Avenant N°7

L'ETAT,
Représenté par Monsieur **Fabien SUDRY**, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or,

ET

La Région Bourgogne-Franche-Comté,
Représentée par Madame **Marie-Guite DUFAY**, Présidente,

La Métropole de Dijon,
La Ville de Dijon,
Représentées par Monsieur **François REBSAMEN**, Président de la Métropole et Maire de Dijon,

Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic,
La Commune de Longvic,
Représentés par Monsieur **José ALMEIDA**, Président du Syndicat et Maire de Longvic,

La Commune d'Ouges,
Représentée par Monsieur **Jean-Claude GIRARD**, Maire,

La Commune de Sennecey-lès-Dijon,
Représentée par Monsieur **Philippe BELLEVILLE**, Maire,

La Commune de Neuilly-Crimolois,
Représentée par Monsieur **Didier RELOT**, Maire,

La Commune de Bretenière,
Représentée par Monsieur **Nicolas SCHOUTITH**, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;

Vu la circulaire n°5318/SG du Premier ministre du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

Vu le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (*CRSD*) de Dijon et son agglomération signé le 13 novembre 2015 et ses avenants n°1 du 4 mars 2019, n°2 du 24 juin 2019, n°3 du 19 décembre 2019 et n°4 du 10 novembre 2020, n°5 du 17 décembre 2020 et n° 6 du XXX ;

Vu le mandat de signature au Préfet de la Côte d'Or par le Directeur général de l'agence nationale de cohésion des territoires du XXX ;

Vu le relevé de conclusions du Comité de pilotage du XXX ;

Vu la délibération du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic du ;

Vu la délibération de la Ville de Dijon du..... ;

Vu la délibération de la Métropole de Dijon du ;

Vu la délibération de la Région Bourgogne-Franche-Comté du ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : compte-tenu du reliquat prévisionnel au titre du FRED constaté sur l'axe 1 du CRSD sur l'action 1.3 « renouvellement du balisage », dont le montant subventionnable de 1 540 000 € est réduit à 1 490 000 € hors taxes, la fiche correspondante est mise à jour dans son plan de financement et annexée au présent avenant.

Ce reliquat est reversé, à enveloppe constante, sur l'action 1.6 « remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA/DGAC », dont le montant subventionnable de 357 000 € est augmenté à 407 000 € hors taxes.

La fiche correspondante à cette action 1.6 est donc mise à jour dans son plan de financement et annexée au présent avenant.

Article 2 : le tableau des engagements financiers en partie 10 du CRSD est également mis à jour en conséquence et joint au présent avenant.

Toutes les autres clauses du CRSD restent inchangées.

Fait à Dijon, le

Le Préfet de la région Bourgogne-
Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or,

La Présidente
de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Monsieur Fabien SUDRY

Madame Marie-Guite DUFAY

Le Président de la Métropole de Dijon,
Maire de la Commune de Dijon,

Le Président du Syndicat mixte
de l'aéroport de Dijon-Longvic,
Maire de la Commune de Longvic,

Monsieur François REBSAMEN

Monsieur José ALMEIDA

Le Maire de la Commune d'Ouges,

Le Maire de la Commune
de Sennecey-lès-Dijon,

Monsieur Jean-Claude GIRARD

Monsieur Philippe BELLEVILLE

Le Maire de la Commune de Neuilly-Crimolois,

Le Maire de la Commune de Bretenière,

Monsieur Didier RELOT

Monsieur Nicolas SCHOUTITH